

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 29

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 1

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A RAISON DE 17H30 POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, PENET Eliane, THEVENON Jean-Marie,

EXCUSÉS : VACHER Roselyne
GONNET Martial

ABSENTS : CHAPELIER Gilles

POUVOIRS : Alain PERRIN donne pouvoir à Jean-Marie THEVENON

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir activité administrative ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Il est proposé au conseil municipal

- **DE CREER** à compter du 01/10/2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principale 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement.

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** à compter du 01/10/2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principale 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement.

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 24 Septembre 2025

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle



Le Maire,
ARMANET Pascal

